

PROTOCOLE DE SIGNALEMENT

Titre: COMMENT DENONCER UN ABUS FAIT A UN ENFANT

N°1:
LA FILLE
ABUSEE



Si tu as été victime
ou témoin d'un abus
sur un enfant,
voici ce qui doit être fait

N°2:
IL FAUT
EN PARLER



Appeler
la Ligne verte
Allo 1011.

OU

Parler à
un parent ou à
une personne
de confiance.

OU

Parler à
un membre
du comité
de protection

OU

Parler à un agent
d'un service compétent
(école, ONG,
service action sociale,
police, justice...)

N°3:
IL FAUT
AGIR

La personne à qui l'enfant se confie
doit bien l'écouter, le rassurer et aider à
rechercher une solution à son problème.
En toute confidentialité, cette personne doit
s'approcher des personnes ou des services
compétents pour la résolution du problème
(counseling, prise en charge médicale,
recours à la justice ...)



N°4:
IL FAUT REDONNER
LA CONFIANCE ET
LA JOIE A L'ENFANT

Après la résolution du problème,
la prise en charge de l'enfant est
assurée, justice est faite et la dignité
de l'enfant est restaurée.
L'enfant reprend une vie normale
et heureuse. En dénonçant un abus,
vous êtes toujours protégé !

